

Périgueux, le 7 novembre 2014

Objet : nouvelle carte de l'éducation prioritaire des écoles du primaire

Mesdames Messieurs les Parlementaires,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation très difficile que pourraient rencontrer certaines écoles primaires du département dans le cadre de la modification de la carte de l'éducation prioritaire.

L'état actuel des discussions au niveau académique fait état de 3 réseaux sortants de cette carte :
celui de **Thiviers, Piégut-Pluviers et Beaumont du Périgord**.

En effet, la non-labellisation du collège de secteur (sortie programmée du dispositif) entraîne, de facto, la non-labellisation des écoles primaires qui l'alimentent. Or, sur certains territoires de notre département, des écoles primaires rencontrent des difficultés beaucoup plus importantes que le collège de secteur car leur recrutement est marqué par une plus faible mixité sociale.

Alors que la refondation fait de l'Ecole primaire une priorité, les personnels et la communauté éducative tout entière ne comprendraient pas que ces écoles qui concentrent les difficultés perdent les moyens dont elles bénéficiaient jusque-là ou ne puissent prétendre à une reconnaissance qu'offre la labellisation, et cela au simple prétexte que la logique de réseau devrait s'appliquer partout de manière uniforme, sans tenir compte des spécificités des territoires.

Nous, SE-Unsa, avons interpellé la Ministre et lui avons demandé que la situation des ces écoles soit examinée avec la plus grande attention dans le cadre du dialogue social de proximité.

Nous vous interpellons pour vous demander, en votre qualité de parlementaire, d'aborder cette question avec la Ministre, afin que ce dossier évolue positivement pour les écoles périgourdines concernées.

Nous souhaitons qu'au moment où la carte de l'éducation prioritaire fait l'objet de discussions dans notre académie, que la Ministre envoie des instructions en ce sens aux recteurs. Une juste appréciation au plus près des réalités locales est un gage de la réussite de la refondation.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les parlementaires de Dordogne, l'expression de ma haute considération.

Jérôme BOUSQUET,

Secrétaire départemental

SE-Unsa Dordogne

